Orientation d'Aménagement et de Programmation
Zone UA "Entre Deux Villes"



Accès et déplacements

L'accès se fera depuis la route de Montbenoît (RD 131) où des aménagements et/ou équipements devront être mis en place pour améliorer la visibilité.
La voirie interne à la zone sera aménagée pour la sécurité des piétons.
Une place de retournement sera nécessaire en limite de zone afin de permettre la manoeuvre des véhicules, y compris ceux de services (ordures ménagères, pompiers...).
Un accès à long terme pourra se greffer à la place de retournement, dans le cas d'une urbanisation future, au-delà de l'échéance de ce PLU, afin de ne pas bloquer le développement de la commune pour les décennies à venir.

Formes urbaines

La mixité des formes urbaines serait souhaitable, à proximité des équipements communaux (mairie, école, gymnase) : habitat individuel, intermédiaire et petits collectifs, dont la hauteur des constructions sera limitée à R+1+C.

Paysage

Le secteur est bordé par une haie située en frange avec la partie déjà urbanisée. Cette haie est identifiée en tant qu'Elément du Paysage à Protèger (au titre d el'article L151-23 du Code de l'Urbanisme). Celle-ci est à conserver.

une densité de 12 logements à l'hectare minimum est à respecter.